

**De la controverse récente sur
les comptes publics grecs**

Sommaire

Statistique et société

Volume 6, Numéro 2

7 **Éditorial**

Emmanuel DIDIER

Rédacteur en chef de Statistique et société

Dossier : De la controverse récente sur les comptes publics grecs

9 **Démocratie des « faits » ou démocratie défaite ?**

Benjamin LEMOINE

Chargé de recherche au CNRS, Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO), Université Paris Dauphine

21 **Andreas Georgiou, un feuilleton juridique sans précédent**

Jean-Louis BODIN

Inspecteur Général de l'INSEE Honoraire

27 **Pour l'indépendance des statistiques grecques contre l'intervention de la main « invisible » des créanciers.**

Leonidas VATIKIOTIS

Journaliste et économiste grec ; scénariste du film « Debtocracy »

39 **Les stratèges et le statisticien**

Marie-Joséphine WERLINGS

Maître de conférences d'histoire grecque à l'Université Paris Nanterre

43 **L'affaire Georgiou : les répercussions juridiques inédites de la statistique**

Georgios NAZIROGLOU

Doctorant en droit, Université Panthéon - Assas (Paris II)

Sommaire

Statistique et Société

Volume 6, Numéro 2

47 **Les relations entre l'INSEE
et les comptables d'Eurostat.**
Entretien avec Brice LAUSTERE
Agent de l'INSEE

Statistique et société

Magazine quadrimestriel publié par la Société française de statistique. Le but de Statistique et société est de montrer d'une manière attrayante et qui invite à la réflexion l'utilisation pratique de la statistique dans tous les domaines de la vie, et de montrer comment l'usage de la statistique intervient dans la société pour y jouer un rôle souvent inaperçu de transformation, et est en retour influencé par elle. Un autre dessein de Statistique et société est d'informer ses lecteurs avec un souci pédagogique à propos d'applications innovantes, de développements théoriques importants, de problèmes actuels affectant les statisticiens, et d'évolutions dans les rôles joués par les statisticiens et l'usage de statistiques dans la vie de la société.

Rédaction

Rédacteur en chef : **Emmanuel Didier**, CNRS, France

Rédacteurs en chef adjoints :

Jean-Jacques Droesbeke, Université Libre de Bruxelles, Belgique

Chloé Friguet, Université de Bretagne-Sud, France

Jean-Christophe Thalabard, Université Paris-Descartes, pôle de recherche et d'enseignement supérieur Sorbonne Paris Cité, France

Comité éditorial

Représentants des groupes spécialisés de la SFdS :

Ahmadou Alioum, groupe Biopharmacie et santé

Alain Godinot, groupe Statistique et enjeux publics

Delphine Grancher, groupe Environnement et Statistique

Marthe-Aline Jutand, groupe Enseignement de la Statistique

Elisabeth Morand, groupe Enquêtes, Modèles et Applications

Alberto Pasanisi, groupe Agro-Industrie

Autres membres :

Jean Pierre Beaud, Département de Science politique, UQAM, Canada

Corine Eyraud, Département de sociologie, Université d'Aix en Provence, France

Michael Greenacre, Department of Economics and Business, Pompeu Fabra
Université de Barcelone, Espagne

François Heinderyckx, Département des sciences de l'information, Université
Libre de Bruxelles, Belgique

Dirk Jacobs, Département de sociologie, Université Libre de Bruxelles, Belgique

Gaël de Peretti, INSEE, France

Theodore Porter, Département d'histoire, UCLA, États-Unis

Carla Saglietti, INSEE, France

Patrick Simon, INED, France

Design graphique
fastboil.net

ISSN 2269-0271



Emmanuel DIDIER

Rédacteur en chef de *Statistique et Société*

La Grèce est depuis près de dix ans le sujet d'une très vive controverse sur ses comptes publics. Cette controverse a abouti à l'ouverture d'un procès contre Andreas Georgiou, directeur de l'institut de statistique publique entre 2010 et 2015, pour divers motifs dont celui de « manquement au devoir ». Elle a été relayée par la presse internationale, et en France par *Le Monde*, *L'Humanité* et *Le Nouvel Observateur* et d'autres. *Statistique et société* se devait de rendre compte amplement d'un débat qui engageait à ce point la Statistique dans la cité.

Mais très vite, deux principes de composition de ce dossier sont apparus. Pour les tenants du premier, il était important de donner la parole à tous les points de vue engagés dans la controverse. Le dossier devait permettre à la lectrice et au lecteur de se faire une opinion sur les forces en présence. Mais on ne peut pas vraiment donner la parole à tous les points de vue. Dans ce cas, les critères retenus ont été, premièrement, que la contribution ne sorte pas de la légalité (que les propos ne soient ni racistes ni antisémites), deuxièmement, que la prise de position semble représenter une opinion suffisamment importante dans la controverse et, enfin, troisièmement, que la contribution nous semble apporter un éclairage significatif sur cette controverse.

L'autre manière de composer le dossier consistait à prendre pour acquis que la controverse est statistique et que nous sommes des experts en Statistique. Dans ces conditions, la revue se devait d'éclairer le lecteur sur la question de savoir qui a raison et qui a tort dans cette affaire. La Société Française de Statistique est elle-même engagée en remettant à A. Georgiou, avec d'autres institutions internationales, s'est un certificat d'honneur, en signe de soutien. Dans ce cas, le dossier devait montrer pourquoi A. Georgiou est injustement attaqué, et ce qui est faux chez ses accusateurs.

Au cours des discussions, ces deux principes se sont avérés incompatibles : si l'on suit le premier, il est capital de donner la parole *aussi* à ceux qui accusent A. Georgiou, même si on ne soutient pas leur opinion et si on peut même remettre en cause leur argumentation statistique, parce qu'ils représentent une force sociale incontournable dans la controverse. Si l'on suit le second, on ne leur donne pas la parole, considérant que ce qu'ils disent est faux. Nous nous trouvons ainsi contraints de choisir.

La controverse grecque a alors muté en débat à l'intérieur même de la SFdS. Au sein du comité de rédaction une large majorité a choisi le premier principe. Le président de la SFdS, directeur de publication de la revue, a demandé que le Conseil de la société se prononce sur la composition du dossier. Le vote s'est exprimé à une large majorité, pour le premier principe, mais à la condition de publier en tête de l'article représentant le point de vue des accusateurs de A. Georgiou, une notice explicitant qu'il ne représente pas le point de vue de la SFdS. Le comité de rédaction s'est rallié à cette proposition.

Le dossier que nous vous présentons aujourd'hui comporte six contributions. La première, de Benjamin Lemoine, sociologue, chargé de recherche au CNRS, membre de l'Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO), Université Paris Dauphine (PSL) propose des pistes pour comprendre ce qui a rendu la controverse possible. La seconde, de Jean Louis Bodin, Inspecteur Général de l'INSEE Honoraire, reprend les différentes étapes des procès intentés à A. Georgiou. La troisième, de Léonidas Vatikiotis, économiste et journaliste grec, explicite ce qui est reproché à Andreas Georgiou dans son pays. La quatrième, de Marie-Joséphine Werlings, historienne de la Grèce antique et maîtresse de conférence à l'Université de Nanterre, met en perspective cette controverse avec les procès des stratèges défaits en Grèce antique. La cinquième, de Georgios Naziroglou, doctorant en droit à l'Université Panthéon Assas, expose quelques répercussions juridiques inédites de la statistique en Grèce. Pour finir, Brice Laustère, agent de l'INSEE, explicite dans un entretien quelques aspects des tiraillements dans les relations entre les comptables français de l'INSEE et ceux d'Eurostat.

Bonne lecture, et n'hésitez pas à nous faire part de vos réactions.

Le comité de rédaction